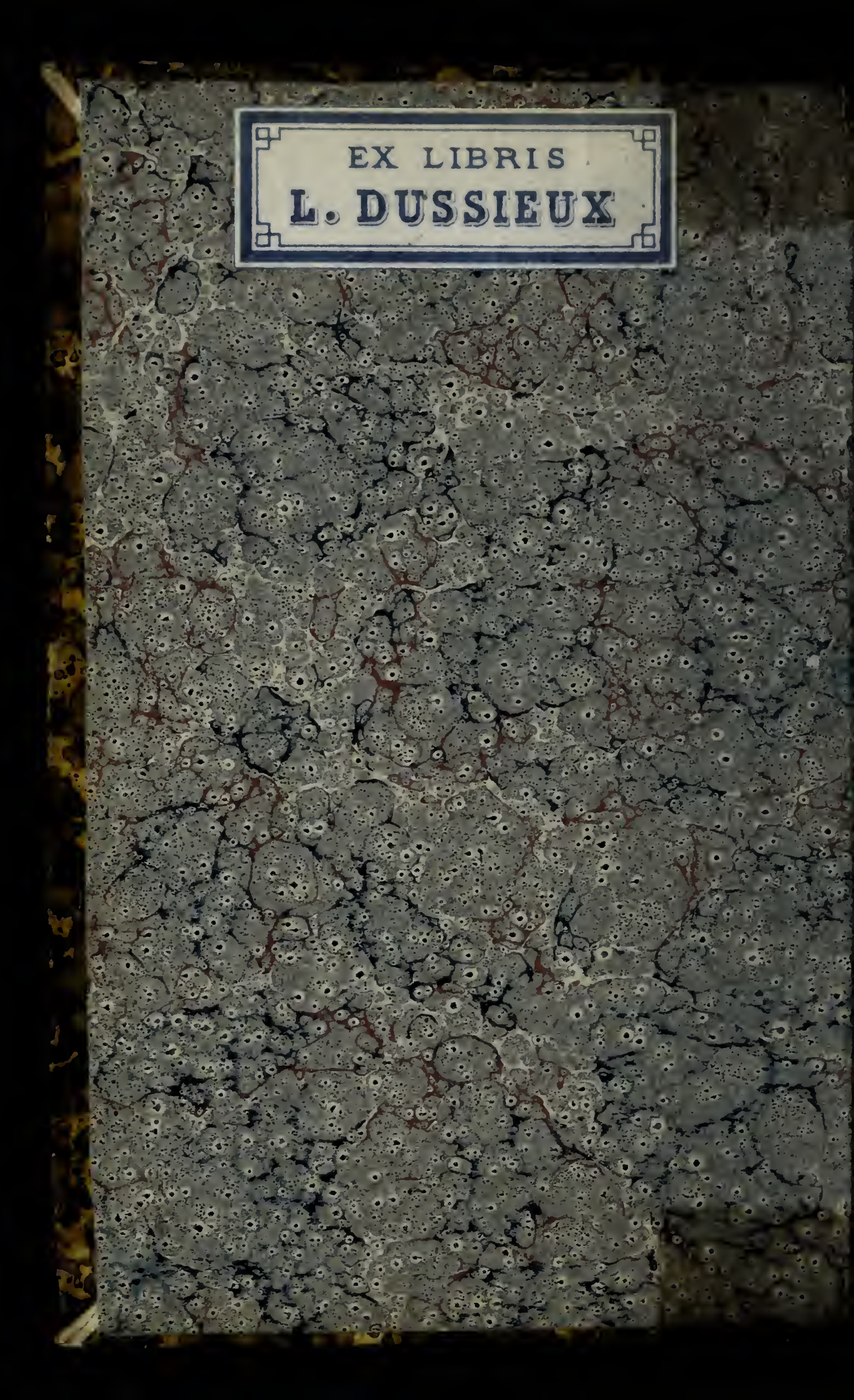



EX LIBRIS
L. DUSSIEUX



DOVBLE DE LA RESPONSE DE LA ROYNE REGENTE, MERE DV ROY,

A la Lettre eſcritte à ſa Majeſté, par Monſeigneur le Prince de CONDÉ, le 19. de Feurier 1614.

Double de la responſe de la Royne Regente, mere du Roy, à la lettre eſcritte à ſa Majeſté, par Monſeigneur le Prince de Condé, le 19. de Feurier 1614.

MON Nepueu, Voſtre lettre eſcritte à Maiſieres, le 19. de ce mois, m'a eſté preſentee le 21. Elle contient pluſieurs chefs, auſquels ie voulois attendre à reſpondre particulierement, lors que les Eſtats generaux du Royaume ſeroyent aſſemblez, puis que le Roy, Monſieur mon fils, & moy auions ià arreſté, par l'aduis des Princes & officiers de la Couronne, & autres principaux Conſeillers du Roy, mondit ſieur, & Fils, qui ſont aupres de nous, d'en faire la conuocation, dont nous auions donné aduis par les Prouinces deuant la reception de voſtredite lettre, comme vous euſſiez appris de mon Couſin le Duc de Ventadour, & du ſieur de Boiſſize, que i'auois depeſchez vers vous, ſi vous ne fuſſiez party de voſtre maiſon de Chaſteauroux, pour paſſer en Champagne, comme vous auez faict, (ſans nous en donner aduis) au meſme temps qu'ils s'acheminoyent à vous. Où ſi depuis vous leur euſſiez mandé approuuer qu'ils fuſſent allez où vous eſtes, comme ils s'y ſont offerts par leurs lettres, qui vous ont eſté portées par hom-

me exprès. I'ay eu à plaisir de cognoistre, par la lecture de vostredite lettre, que vous approuuez ladite assemblée : Car c'est vn bon remede pour pourueoir aux desordres que vous dites auoir cours dedans le Royaume. C'est aussi celuy qui a tousiours esté plus estimé, & desiré de moy, & duquel ie faisois bien estat d'vser à l'entrée de la majorité du Roy, mondit sieur, & fils, pour luy representer en vne si notable compagnie, le passé de ma regence, L'informer du present, & mieux reigler toutes choses pour l'aduenir, que ie n'ay peu faire, à mon grand regret, durant mon administration. Mais comme depuis vous auez enuoyé vne copie de ladite lettre à Messieurs de la Cour de Parlement de ceste ville, I'ay creu que vous la diuulgueriez encores par toutes les autres compagnies, & Prouinces du Royaume, pour en mesme temps, descrier par tout, comme il semble que vous pretendez faire icy, la direction & conduicte des affaires publicques aupres de moy, à mon desaduantage : car les plainctes que vous faites, des desordres que vous attribuez à ceux qui seruent le Roy auprés de moy, s'adressent plus à moy qu'à eux : C'est vn artifice dont l'on vse à poste, pour donner aux subiects du Roy vne mauuaise odeur, & impression de mes actions. C'est pourquoy i'ay bien voulu, en attendant la tenue desdits Estats generaux, que i'aduanceray tant que ie pourray vous faire sçauoir, par aduance, ce qui est contenu en la presente. Ie commenceray doncques par vous dire, mon

Nepueu, que vous, & toute la France, estes obligez, quoy que vous puissiez dire, & publier au contraire, de recognoistre & confesser que le Royaume à par la singuliere grace de Dieu, & l'assistance que i'ay receue des gẽs de bien, ioüy en ma Regence, contre l'opinion commune d'vn repos general & plus entier, que nous n'eussions osé esperer, apres auoir perdu le feu Roy, mon Seigneur, que Dieu absolue (la seule presence duquel contenoit toutes sortes de personnes en deuoir & obeyssance) dont ie ne puis loüer assez sa bonté & prouidence diuine, & les bons François, de toutes qualitez, qui ont en cela fidellement seruy le Roy, mondit sieur, & fils, au grand besoin que i'en ay eu: Car chacun a sceu & veu qu'elles ont esté mes peines, mes combats, & mes continuels trauaux, pour maintenir la tranquillité publique, qui est encores maintenant enuiee, & trop rudement, & ouuertement assaillie par ceux qui deuroyent le faire: Ils ont commencé dés le Sacre du Roy, mondit sieur & fils, ont depuis continué, comme ils font encores, par l'ordre & direction d'vn mesme Conseil: I'aduoüe librement auoir quelquesfois eu recours à des moyens peu conuenables à la dignité du Roy, mondit sieur, & fils, pour contenir & retenir en deuoir les autheurs de telles trauerses: Mais ie l'ay faict pour euiter pis. Ce qui a esté souuent aussi mal recogneu, qu'il est à present mal interpreté par ceux mesmes qui en ont profité. C'est la cause principale des despences que vous nommez à present pro-

digalitez, que la necessité du Royaume a extorquées de moy, contre ma propre volonté, & qui n'eussent eu lieu, si vous m'eussiez aussi assiduellement fortifiee de vostre assistance, que ie l'ay desiree, & vous ay donné occasion de faire, par l'entiere & honorable part que vous auez tousiours eue en la conduitte des affaires, par preference à toutes autres, comme il est deub à vostre qualité: Mais ie ne puis que ie ne me plaigne à vous, dequoy vous auez laissé couler, & passer quatre années de ma Regence, sans m'auoir aduertie des maluersations sur lesquelles vous fondez vostre mescontentement. Car si vous me les eussiez descouuertes, i'y eusse apporté l'ordre necessaire pour le bien du Royaume, auquel vous auez notable interest: Tellement qu'il semble que l'on ayt voulu exprés faire vn amas de telles plaintes, (qui sont toutesfois autát imaginaires que peu veritables,) pour donner pretexte aux factions & mouuemens qui menacent le Royaume de desolation, ou de dissipation, au lieu d'vne reformation que vous dites rechercher. A quoy ie voy, auec desplaisir que l'on vous engage contre vostre volonté: car vous auez vn interest si remarquable, de conseruer ceste Couronne entiere, & en felicité, que ie ne veux point douter que vostre intention ne tende à toute autre chose: Mais pour y paruenir plus honorablement, & vtilement, vous ne deuiez vous esloigner de moy, n'y commencer par former vne societé qui en engendrera d'autres. Car toutes diuisions, & partia-

litez en vn Royaume sont de tres-dangereuse consequence : Tant s'en faut que i'en aye approuué vne seule, que ie les ay toutes detestées, principallement si tost que ie me suis apperceuë que l'on vouloit s'en seruir, plus pour aduantager les particuliers, que pour bien faire au seruice du Roy : Au contraire, i'ay tousiours desiré, comme ie fais encores, de moyenner, de tout mon pouuoir, vne bonne intelligence entre tous les Princes, Officiers de la Couronne, & les autres Seigneurs du Royaume, Mais i'y ay tousiours esté trauersee, & empeschee par les mesmes inuentions, & artifices de ceux qui fomentent encores à present celle qui se presente, Et toutesfois ils osent encores imputer aux Conseils que i'ay suiuis, les factions que ie condemne, dequoy i'ay souuent faict plainte à ceux que i'ay estimez y pouuoir apporter quelque remede : Si i'ay commandé l'obseruation exacte des Edicts faicts par le feu Roy, pour asseurer la paix du Royaume, ainsi que i'ay souuent faict, & reiteré, auec grand soing, affection, & sincerité, L'on a publié que ie faisois tels commandemens si precis, exprés pour mieux surprendre ceux de la Religion pretenduë reformée, qui s'y endormiroient, Et s'est on seruy, pour les ombrager d'auantage, des alliances que nous auons traictées du costé d'Espagne, comme si elles estoient basties exprés contr'eux, & leur a-on aussi celé, ou desguisé à mesme fin, celle que nous traictons à present en Angleterre, par vostre aduis, de la-

quelle mon Cousin le Duc de Bouïllon a esté le principal entremetteur, D'ailleurs, si quelques fois i'ay vsé d'indulgence à l'endroit d'aucuns de ladite Religion, aprés auoir commis quelque execez contre la iustice, la raison, & lesdits Edicts, ils ont blasmé ma tolerance, & patience, l'ont descriée, & interpretée à mauuaise fin, Et toutesfois il est certain, si vous auez esté auprés de moy, quant tels accidens sont arriuez n'auoir en tels cas, n'y autres qui ont concerné le public, rien ordonné à vostre desçeu. Telles personnes eussent peut estre desiré que i'eusse vsé de plus grande seuerité en telles rencontres, tant par vengeance particuliere, que pour engendrer noise, ennuyez de la durée de la concorde & paix du Royaume Que n'a il esté tenté & inuenté pour exciter des mescontentemens, former des partialitez, & factions, émouuoir les peuples à sedition par diuers moyens, par gens impatiens, de veoir croistre le Roy, auec son aage en iugement, courage, & en la cognoissance du bien, & du mal qu'il reçoit de ses seruiteurs, & subiects: Tels offices ont esté faicts curieusement, pour en trauersant la conduite des affaires publiques, establir celles des particuliers: Et tout ainsi que i'ay trauaillé sincerement à maintenir la paix du Royaume, en faisant exactement obseruer, & executer lesdits Edicts: Ie n'ay pas esté moins soigneuse & diligente à conseruer les amitiez des alliez, & confederez de la Couronne, tellement que i'en ay plustost accreu, que diminué le nombre: Veritablement i'y preferé ladite Alliance d'Espagne à celle de

Sauoye

Sauoye, Mais ie n'ay rien faict en cela que le feu Roy mon seigneur, n'eust faict lors que Dom Pedro de Toledo vint vers luy de la part du Roy d'Espagne, s'il luy en eust faict l'ouuerture, comme il s'y attendoit. Depuis ie m'y suis conduite entierement par l'aduis de feu mon Cousin le Comte de Soissons qui estoit auprez du Roy, quant la premiere proposition en fut faite, laquelle vous fust communiquée par moy, & par ledit Comte, à vostre retour de Guyenne, & fust deslors approuuée de vous, comme de luy, & de tous ceux qui en eurent cognoissance, comme vtile, bien proportionnée à l'aage, & à la grandeur du Roy: Et puis affermer n'auoir esté poussee à ceste preference par defaut d'affection, & bonne volonté enuers mon frere le Duc de Sauoye, & sa maison, ny à autres fins que de la consideration du merite d'vne telle alliance, & de l'affermissement de la paix entre ces deux Roys, vtile à la Chrestienté, & plus necessaire a l'Estat present des affaires du Royaume, qu'en autre saison, Dequoy ledit Duc de Boüillon fust chargé, d'esclaircir le Roy de la grande Bretagne, où le Roy, & moy l'enuoyasmes exprés pour faire cet office, qui fut rendu semblable en mesme temps aux autres Princes, Potentats, & alliez de ceste Couronne, qui ont tous monstré les auoir receus en bonne part: Ie diray dauantage, que les motifs du Conseil qui en fut lors pris, n'ont esté moins considerables pour ledit Duc de Sauoye, & ses Estats, que pour la France, Vous en scauez les

raiſons comme moy. Mais tels blaſment à preſent leſdits Conſeils, & Mariages, qui ne feroyent, peut eſtre, conſcience de ſe preualoir au deſaduantage du Roy, mondit ſieur & fils, & du repos de la France, d'vne mauuaiſe intelligence entre ces deux Roys. C'eſt pourquoy ils vſent encores à preſent de toutes ſortes d'artifices, & de diligences pour en retarder l'execution, en intention de les rompre du tout, s'ils le peuuent faire. Mais i'eſpere que nous ſçaurons bien y remedier, auec l'ayde de Dieu, qui fauoriſera, s'il luy plaiſt, nos ſinceres intentions, qui n'ont autre but que de procurer le bien du Royaume, auec le contentement particulier du Roy, & le bien de ma fille aiſnee, tout ainſi que i'eſpere faire pour la ſeconde, du coſté d'Angleterre, dequoy vous ne faictes mention par voſtredite lettre, cela nuiroit auſſi au deſſein de ceux qui vous conſeillent: I'eſpere de ſortir amiablement, à l'honneur du Roy, & au bien, & contentement de ſes ſubiects, des differents de Nauarre, meſmes deuant que nous paſſions outre auſdits mariages, ſinon, i'auray tel ſoin de conſeruer, en ceſte occaſion, les droicts, les limites, & la reputation de la France, que ceux qui nous accuſent de n'en auoir le ſoin que i'en deuois auoir, auront occaſion de s'en dedire, & de retrancher de leurs plaintes, celles qu'ils fondent ſur ce ſubiect: Mais quoy? Ils voudroyent deſia nous voir aux priſes, & aux armes auec le Roy d'Eſpagne, pour s'en preualoir en leurs imaginations: Tant

s'en faut aussi que l'on aye sujet de se plaindre de l'assistance du Roy, mondit sieur, & fils, & de la mienne, aux affaires de Montferat, que i'attendois les loüanges, & des remerciemens du soin que i'en ay eu. Car il est notoire à tous, si mon Nepueu le Cardinal Duc de Mantouë (que i'affectionne beaucoup, auec toute sa maison, à cause de son affection enuers la France, & de nostre proximité) iouïst a present de quelque allegement en ses affaires, il doit estre attribué au secours, & aux offices de vraye amitié, que le Roy, mondit sieur, & fils, & moy, luy auons departis en ceste necessité, lesquels nous aurons tousiours à plaisir de luy continuer, autant que les affaires du Royaume nous le permettront. Car ie suis obligée, comme vous sçauez de preferer celle-cy à toutes autres, dequoy si i'vsois autremant, vous me blasmeriez, auec raison le premier: Comme ie ne puis faire assez ceux qui reprennent, ou condemnent les deuoirs qui ont esté faicts pour faire considerer, & poiser, comme il conuient, les raisons qui importent à la France, sur la nouuelle poursuite des Venitiens, pour le renouuellement de leur alliance, auec les Ligues Grises, dignement representées par l'Ambassadeur du Roy, qui reside ausdites Ligues, deuant que d'y engager le nom, & la reputation du Roy: Considerez ie vous prie, à quels termes de mescognoissance enuers le bien public du Royaume, les passions priuées, desuoyent ceux qui blasment nostre conduicte, en ce faict: car ils veullent que passe par dessus

toutes sortes de raisons, & considerations, quelques importantes qu'elles soyent au Roy, & au Royaume, pour suiure leurs opinions, soit pour flatter ladite republique, ou pour auoir suiet de fomenter & accroistre dauantage la defiance desdites alliances d'Espagne, comme si la seule consideration des interests d'Espagne, nous retenoit de contenter ladite republique, & fauoriser ladite alliance, chose qui est tres-esloignee de la verité. Mais il ne faut que lire les dépesches de nostre Ambassadeur, & se ressouuenir des accidents suruenus à ceste nation grisonne, apres la premiere ligue de Venise, pour condamner la plaincte que l'on faict de ma conduicte, en cecy. Ladite premiere ligue fust veritablement fauorisee par le feu Roy. Mais il s'en repentit assez quant il vit qu'elle preiudicioit à la sienne (qui couste cher à la France,) & auoit plongé ceste nation en des confusions & calamitez tres-grandes, dont la memoire leur est tous les iours rafraischie quand ils iettent les yeux sur le fort de Fuentes, basty à la frontiere de leur pays, apres que ladite ligue de Venise fust faicte, & à l'occasion d'icelle, & neantmoins comme le Roy, mondit sieur & fils, & moy, desirons grandement fauoriser ladite republique, à l'imitation du feu Roy, & de ses predecesseurs. Nous auons ordonné que les capitulations de leur premiere alliance, soyent veus pour retrancher & reformer celles qui peuuent nuire & affoiblir celle de la France; dequoy l'Ambassadeur de la Seigneurie doit con-

ferer auec ceux du Conseil du Roy. Ceste procedure ne peut estre iustement reprise & blasmee, Mon Nepueu, que par ceux qui cherchét querelle, & preferent leurs passions au bien de la France. Mais qu'y a-il que l'on n'inuente, & que l'on ne publie pour descrier ma Regence, & les seruiteurs du Roy qui trauaillent iournellement aupres de moy, pour s'acquitter fidellement de leurs charges. Nous voyons clairement que l'on s'adresse à eux, pour en espargnant mon nom, en papier, faire tomber sur moy, par effect, les reproches, dont l'on les charge. Tant y a que personne ne peut nier que le Royaume ne iouysse à present d'vne felicité plus digne d'admiration, & partant d'honneur, & de loüange pour ceux qui seruent, que d'aucun reproche: Ce sont gens vieillis dedans les affaires publiques, & les charges qu'ils exercent: Si le soin qu'ils y employent, auec beaucoup de fidelité, d'enuie, & de labeur, doit estre baptisé du tiltre d'ambition, & conuoitise de gouuerner, l'aduoüe qu'ils sont coulpables: En tout cas, mon Nepueu, les fautes sont personnelles, si aucun d'eux s'est tant oublié que de manquer au deuoir de sa charge, & mesmes à vous seruir, i'entens plustost le condemner que de l'excuser: Mais ie sçay qu'ils en ont vsé autrement, & que vous auez plus de sujet de vous loüer de l'honneur qu'ils vous ont tousiours rendu, & du seruice qu'ils vous ont faict auprés du Roy, & de moy, & au public, que vous n'auez de les tenir pour tels que vous les

depeignez, & neantmoins ie veux me plaindre à vous, de vous estre par trop deffié de vostre creance, & puissance enuers moy, & de mon affection enuers vous, d'auoir laissé passer tant de temps depuis ma Regence, sans m'auoir descouuert leurs deportemens, si vous les auez recogneus preiudiciables au public. Car i'y eusse pourueu par vostre bon aduis, & me promets tant de la reuerance qu'ils portent à mes volontez, & à vostre personne, que seulement pour nous complaire, & se descharger du fardeau qu'ils supportent, & contenter le public, ils auroyent librement eux-mesmes remis leurs charges en ma disposition, au premier signe qu'ils en eussent receu de moy, comme ils m'ont particulierement & publiquement declaré sur vostredite plaincte, qu'ils sont encores prests à faire à la premiere semonce qui leur en sera faicte de ma part: Pareillement ma condition seroit bien dure, & mon peuuoir restraint, s'il ne m'estoit loisible de remunerer de biens, & d'hõneur, (sans faire prejudice au Roy, n'y au public) vne longue seruitude accompagnée d'vne fidelité esprouuee?

Voudriez vous estre reduit à tels termes pour ceux qui vous seruent? Vous nous auez bien faict cognoistre que vos pretentions, & intentions sont bien esloignées de ceste restrinction, laquelle aussi doit estre iugee de vous peu equitable pour les autres: Semblablement ie recognois que le Roy eust esté mieux seruy, si nous eussions reiglé vn Conseil pour les affaires

d'Estat, composé seulement de vous, & des autres Princes, auec les Officiers de la Couronne Mais qui a plus desiré cela, & qui y a plus trauaillé que moy, à quoy veritablement i'ay esté mal assistée de tous, Et toutesfois maintenant vous vous seruez de ce sujet, & de la confusion dudit Conseil, pour descrier les seruiteurs du Roy, & le gouuernement: Seroit-ce pas vn grand honneur, & aduantage, & vne pareille descharge pour ceux qui les manient, a cause de leurs Offices, si les depesches à mesure qu'elles sont receuës, & que les responces sont ordonnées, & dressees, elles estoyent leues en vn Conseil reiglé, & composé de personnes de telle qualité, Pour le moins leur labeur, & leur diligence, auec leur suffisance, seroyent mieux cogneues, & toutes choses seroyent veritablement mieux ordonnées: Vous deuez vous souuenir, que voyant que ie ne pouuois paruenir à la reduction, & reformation dudit Conseil, par faute d'assistance, i'auoys trouué bon que ceux qui ont les charges des despeches, & des finances, vous veissent par fois en vostre maison, & receussent vos aduis sur icelles, pour les me representer pour vous tesmoigner l'estime que ie faits de vous, & ma confiance en toutes choses: Mais vous vous estes plustost lassé de cet ordre que vous n'auez faict paroistre d'en desirer la continuation: Outre cela, on a voulu vous faire trouuer mauuaise mon entrée au Conseil des affaires des Prouinces, comme si ma presence debuoit y estre incompatible auec la vostre, &

en quelque ſorte retrancher le reſpect qui vous eſt deub, choſe veritablement qui ſeroit aduenuë contre mon intention; I'aduoue bien d'eſtre treſialouſe du bien des affaires du Roy Mais de qui dois-je eſperer d'eſtre mieux ſecondée en cela que de vous, eſtant ce que vous eſtes? Or mon Nepueu, pour bien faire au public, vous deuiez demeurer aupres du Roy, & de moy, voſtre qualité de premier Prince du ſang vous euſt dõné toute creance & authorité pour eſtre ouy, & creu, ſans autre aſſiſtance que de la iuſtice, & de la verité de voſtre remonſtrance. Vous euſſiez cogneu & eſprouué par vrais effects, que mon affection enuers le public ſurmonté de beauconp celle que ie rends aux particuliers de toutes qualitez. Vous m'euſſiez trouuee treſdeſireuſe de la conuocation, & du remede deſdicts Eſtats generaux pour eſtre tenus en la forme ancienne, en laquelle chacun trouuerra la ſeureté & liberté qu'il conuient, pour y comparoiſtre, & y bien ſeruir le Roy, & le public, ſouz la protection de ſon authorité ſouueraine, & de ſa iuſtice, telle qu'elle doit eſtre attẽduë, & deſirée de tous. Mais prenez garde que ſouz pretexte de la demande, que l'on vous faict faire en termes generaux de rendre leſdits Eſtats, ſeurs & libres, l'on ne minute & proiecte deſia des difficultez pour eluder & aneantir ladite aſſemblée, & en auorter le fruict deuant ſa naiſſance au preiudice du public, contre voſtre attente, & voſtre propoſition. Ceux qui auroiẽt ce deſſein eſtimeroient neantmoins de n'auoir

peu ga-

peu gagné, en faueur de leur party, d'auoir par anticipation semé dedans les esprits des hômes, l'esperance de ladite assemblée, fondée sur ladite reformation, quant bien elle deuroit apres tourner en fumée, pour renuerser sur les autres, vn mescontentement general de l'interruption d'icelle, duquels ils seroient neantmoins seuls cause : Ce que vous m'auez mandé auoir esté deliberé icy, d'arrester la personne dudit Duc de Boüillon, me donne ce soupçon. Car comme tel aduis est imaginaire, faulx, & plein d'artifice, procedant d'vne profonde malice, ie ne puis que ie n'apprehende dés à present la rencontre à l'aduenir, de semblables ruzes & inuentions, mesmes lors qu'il faudra donner entree à ladite assemblee d'Estats, Partant vous y aduiserez, & y pouruoirez de bonne heure: Mais ie ne puis bonnement croire que mon Cousin le Duc de Longueuille ayt rapporté que ie luy aye refusé d'aller en son gouuernement, bien l'auoy-ie moy-mesme prié d'attendre quelques iours à partir, pour resoudre auec luy les Estats des garnisons, & fortifications des places dudit pays, en la forme accoustumee, à quoy il eust trouué à redire, & à se plaindre, si i'y eusse touché sans luy. De sorte que i'ay bien plus grande & iuste cause de me douloir de luy, dequoy m'ayant, aprés diuerses instances, faict asseurer qu'il me donneroit ce delay, il s'est desrobé de nous à heure indeuë, pour tesmoigner à tout le monde la mesfiance qu'il a de ma foy, laquelle n'a toutesfois encore defailly à

personne viuante, graces à Dieu : Ce procedet fut cause, que m'ayant esté rapporté que le Duc de Vendosme auoit longuement conferé auec ledit Duc de Longueuille, le mesme iour de son depart, ioinct les diuers, & frequents aduis qui m'estoyent donnez, des preparatifs qu'il faisoit, pour, à son imitation, se desrober, ie pris Conseil (meuë du soin que ie veux auoir de sa fortune, & de sa reputation, pour le respect que ie dois, & veux rendre toute ma vie à la memoire du feu Roy, mondit Seigneur) de le faire retenir en sa chambre, dedans le Louure, non à autre fin, que pour le garantir d'vne desobeyssance, en laquelle ie le voyois prest à se precipiter, ce qu'il a mal recogneu, & veritablement sa faute, & mescognoissance en cela, est plus blasmable en luy qu'en vn autre : Vous en sçauez les raisons, que vous auez quelquefois employées pour l'accuser, & le reprendre: Mais c'estoit lors que ledit Duc auoit recours à d'autres qu'à vous, pour estre supporté en ses ieunesses : Quant à la Citadelle de Bourg, comme elle auoit esté bastie par feu Monsieur de Sauoye, exprés pour nuire à la France, elle a esté razée depuis, pour en asseurer la conseruation, L'argent qui a esté employé pour recompenser les seruices, & les merites du sieur de Boissé, qui y commandoit, n'incommodera point le Roy, mais plustost soulagera ses finances : Car ce n'est qu'vne aduance qui sera bientost recompensée par l'Espargne, de la garnison qui y seruoit, laquelle montoit par annee be-

aucoup, de façon que ce Conſeil qui a eſté approuué de pluſieurs, ſera vtile à la France: Tout ainſi que l'argent employé pour retirer le Chaſteau d'Amboiſe, des mains de celuy qui le gardoit, le ſera aux villes aſſiſes ſur la Riuiere de Loire, qui ont receu, auec le pays, de grandes incommoditez durant la guerre, par la garniſon qui y eſtoit, C'à eſté doncques pour mettre ledit pays en ſeureté, tirer de crainɛte les habitans d'iceluy, que ladite recompenſe a eſté donnee: Mon Nepueu, il eſt facile de deſcrier les actions de ceux qui manient les affaires publiques, le nombre des mal contens, & enuieux du bien d'autruy eſt grand, le deſir de ceux qui s'ennuyent du repos n'eſt pas moindre: Et combien que depuis le treſpas du feu Roy i'aye fauoriſé l'ordre Eccleſiaſtique, celuy de la Nobleſſe, & faict ſoulager le peuple tant qu'il m'a eſté poſſible, Toutesfois il ſemble, par voſtre dite lettre, que vous pretendez leur faire croire qu'ils ont eſté, & ſont mal traittez, Si contre mon eſperance, & la raiſon, aucuns d'eux ſe laiſſent aller à telles inductions, & perſuaſions, ils éprouueront bien toſt aprés par experience, & par effects, qu'ils auront empiré leur condition; I'ay en toutes choſes ſuiuy les traces du feu Roy, mondit Seigneur, en leur endroict, pour leur bien faire: I'ay diſtribué des graces parmy les deux premiers Eſtats, auec ſoin & iugement, bien marrie de ne les auoir peu traicter mieux. Tant y a que les gens d'Egliſe ont exercé leurs fonctions, & iouy de leurs benefi-

ces en toute liberté & seureté. Plus grand nombre de Gentils-hommes de qualité, dedans les Prouinces, ont esté gratifiez & fauorisez par moy, que du temps du feu Roy: Plus de compagnies de gensdarmes entretenues; Quant à la vente & charté des offices, & des charges de la maison du Roy, & des Prouinces, elle n'a esté introduitte de mon temps, ie recognois & ressents les maux qui en procedent. C'est pourquoy i'ay recherché & tenté les moyens de retrancher & faire cesser la cause principale desdits excez, Aucunes compagnies souueraines s'y sont opposees, qui sont d'ailleurs plaines d'affection, & de zele au bien public; Leurs raisons qui ont esté balancées au poids de l'interest particulier, ont pour ceste fois, & en ceste occasion, esté approuuées, non de ma volõté, mais par necessité. I'espere que nous pourruoirons à ce desordre, qui n'est des moins dommageables à l'estat, par l'aduis, & auec l'ayde desdicts Estats generaux: Ie ne diray rien des autres, car ie n'en ay cognoissance, que par la plaincte generale que vous en faictes: Mais ie sçay bien que plus de personnes de tous estats ont beaucoup plus de subiect de se louer de leur condition presente, que ne voudroyent ceux qui les veulent rendre mal contens par dessein, & par force: Plusieurs se lamentent & font bruict de certaines commissions extra-ordinaires, & des impositions du sel, qui sçauent bien que lesdites impositions ont esté moderées depuis ma Regence, & la plus grande partie des-

dites commissions, reuoquees: Ils forment telles plainctes, & les iettent aux yeux d'vn chacun, plus pour les esbloüir & acquerir creance, que pour soin & intention qu'ils ayent de les en soulager. C'est pour fortifier leurs cabales, & toutesfois i'espere que les plus sages se garderont bien de chopper contre ceste pierre, la memoire des playes, & des miseres & calamitez passees, prouenuës des guerres ciuiles, est encores trop fraische, & viue dedans les cœurs, & les biens d'vn chacun: En tout cas, ie ne doute point que ceux qui se laisseront surprendre aux esperances d'vne pretenduë reformation, & d'vn soulagement public, par telles voyes, ne s'en repentent bien tost. Les Ecclesiastiques cognoistront, par la suitte de semblables amorces, qu'elles ne sont proposees que pour aduancer la ruyne, & desolation de leur ordre, auec la Religion Catholique: Mais surquoy est fondée vostre plaincte, qui regarde la Sorbonne. L'on a semé à poste dedans ce College venerable, la discorde, pour former vn schisme, non seulement en ceste compagnie, mais en toute l'Eglise Catholique de ce Royaume: I'y ay opposé, & employé l'authorité du Roy, & la miẽne, non pour nourrir leur diuision, mais par bonnes remonstrances, & exhortations, la composer, & en empescher le cours, qui a-il à redire, & reprendre en ceste procedure, autres ne peuuent la trouuer mauuaise, que ceux qui pretendent profiter de ladite diuision, comme trop souuent ils ont faict de celles qu'ils ont in-

troduittes , & espandues par tout , où ils ont esté escoutez, Au contraire d'eux : I'ay soigneusement combattu , & trauaillé en tous lieux, pour composer lesdites diuisions , à mesure qu'elles sont venuës à ma cognoissance , & sçay que ceux qui nous accusent de les auoir entretenuës , sont eux qui les ont formées , & en forgent encores de nouuelles iournellement, autant parmy les subiects du Roy , qui font profession de la Religion pretenduë reformée (que l'on m'a iniustement attribuées) qu'à l'endroit des Catholiques , sans en cela espargner les Princes , & les grands du Royaume , en leurs propres maisons , & familles , dequoy vous, & ceux qui vous assistent , ne demeurerez long temps sans vous ressentir vous mesmes , & les autres aussi. Mais ce sera aprés que vous serez si auant engagez en leurs conseils , que vous ne pourrez plus vous en retirer , & desuelopper, qu'à leur mercy , & discretiõ. Si ie pouuois vous representer par vne lettre les recorts , & presages sur cela du feu Roy, mondit Seigneur, ie les vous exposerois volontiers , tant i'apprehende pour vous, & les autres Princes qui sont prés de vous , & pour le public , les disgraces , & malheurs qui sont ineuitables en la poursuitte du dessein , auquel l'on vous a embarqué : Vous protestez , MON NEPVEV, de vouloir proceder en celle de la susdite reformation, par moyens legitimes , & non par armes : Ie veux croire vostre intention estre telle , mais prenez garde que l'on ne vous engage à pis fai-

re, & sur tout à bastir vn party dedans le Royaume, qui sans la permission de l'authorité souueraine ne peut estre legitime, si faire cela n'est faire la guerre ouuertement, C'est forcer le Roy de s'y opposer par toutes voyes, C'est sonner la trompette pour les perturbateurs du repos public, & introduire, & commencer vne espece de guerre, pire que celles des armes, & partant au lieu de bien faire à l'Estat, en aduancer la desolation: I'espere tant de loyauté de ceste genereuse Noblesse, qui a tousiours exposé, & respandu liberalement son sang, pour defendre la personne de son Roy, & son authorité souueraine, qu'elle preseruera fidellement en ce deuoir, nonobstant les artifices, & desguisemens dont l'on vse pour la seduire: Ie nourriray, & esleueray aussi mon fils en la recognoissance, & remuneration du merite & des seruices d'icelle, à l'imitation du feu Roy, son pere, lequel assisté de ladite Noblesse, coniointe à la faueur du Ciel, & secondée de sa propre vertu, a sauué le vaisseau de la France, du naufrage qu'il a couru par l'entresuite des guerres ciuilles. Les villes ne detesteront, n'y fuiront pas moins les autheurs des causes & partialitez qui engendreront semblables effects: Car ils ne peuuent estre si couuerts en leurs desseins publiez, ou priuez, que les Citoyens & habitans desdites villes, soient pour s'y laisser circonuenir. C'est pourquoy ie leur ay par aduance ordonné de se bien garder & de ne donner entrée en leursdictes villes à personne puissante assez pour s'en em-

pater, & leur donner la loy, Car le Roy, mondit sieur, & fils, & moy, ne pretendons pouruoir à leur seureté, que par l'entiere confiance & asseurance que nous auons de leur loyauté. La charge que i'ay m'a obligé à vser de ceste precaution contre les mouuemens qui fretillent. Laquelle ie m'asseure, Mon Nepueu, que vous approuuerez, car elle est faicte non pour nuire à personne, mais pour garantir d'iniure & d'oppression, ceux ausquels ie dois protection: Mais pourquoy me recommandez vous par vostre dite lettre, le retour du Cheualier de Vendosme auprés du Roy, puisque c'est chose que vous sçauez que i'ay ordonnée, il y a plusieurs mois, il n'a esté retardé que pour le rendre porteur de l'obediance, qu'il faut que le Roy rende à nostre S. Pere le Pape, & au sainct siege deüe à cause de son aduenement à la Couronne: Pretendez vous quelque aduantage de son retour, & de sa presence auprés du Roy, ou si c'est par pure charité, & affection que vous faictes ceste instance. Vous sçauez que ie scay quels ont esté, & iusques ou peuuent encores s'estendre les cõseils & proiects des principaux autheurs de nos diuisions, Ie ne m'expliqueray pas plus auant, Il suffit que i'aye recogneu & éprouué la portée de leur conscience. Or mon Nepueu, pour finir & conclurre la presente, Ie vous representeray de nouueau, par forme de repetition, que pour veritablement faire cesser les desordres & excez, que vous pretendez auoir cours en ce Royaume, Il faut faire tout le contraire de ce que vous

vous faites. Premierement vous ne deuez vous tenir esloigné du Roy, n'y de moy, comme vous faites, ains nous fortifier au plustost de vostre assistance, auec laquelle nous pouuons facilement pourueoir à toutes choses necessaires pour le bien de tous: Secondement, Vous ne deuez authoriser de vostre nom, vne diuision entre les Princes, Seigneurs, & maisons Catholiques du Royaume, laquelle a esté indubitablement forgée par tels, qui peut estre n'esperent pas moins en profiter quelque iour, à vostre propre dommage qu'au mien: Finablement, vous deuez vous abstenir de blasmer publicquement, comme vous faites, le gouuernement des affaires, & les Officiers qui y seruent, mesmes deuant que de vous en estre addressé à moy en particulier: Mais chacun ne cognoist que trop clairement aussi, que vous vous adressez à moy plustost qu'à eux, Pareillement vous, ne deuiez permettre estre dressé des partis dedans l'Estat, y estre semé des schismes, diuisions, & detractions, le gouuernement descrié, Que l'on se plaigne des graces que i'ay faites, qui sont appellees maintenant prodigalitez, par ceux qui en ont recueilly, & employé le fruict à leur aduantage, estre donné attainte à la paix publique, sagement, & heureusement maintenue depuis quatre ans, contre les diuers assauts & artifices employez pour la renuerser, exciter & émouuoir le Clergé, & la Noblesse, auec les habitans des villes, & le peuple, mesmes les compagnies souueraines, & tous les officiers à

mescontentement. Vouloir exprés retarder les mariages contractez, pour apres les renuerser auec la paix de la Chrestienté, aprés auoir esté aprouuez par vous, & en auoir vous mesmes signé les contracts, n'y permettre aussi en estre dõné ialousie aux suiects du Roy, & à nos voisins, & faire celer exprés à mesme fin le mariage qui se traicte en Angleterre: Bref, interpreter à mal tout ce qui a esté faict, & qui a neantmoins heureusement succedé au bien, & aduantage des affaires du Roy, dedans, & dehors le Royaume, depuis le trespas du feu Roy, mondit seigneur: Car faire toutes ces choses, & les accompagner encores de toutes sortes de practiques, enroollemens de gens de guerre, & recherche d'estrangers, Il faut que ie vous die, auec la mesme liberté, que vous m'auez escript, & addressé vostredite lettre, & l'auez depuis semée, & respandüe par tout, que ce n'est le droict chemin qu'il faut tenir, pour veritablement reformer l'Estat par moyens legitimes comme vous le protestez, Et demander encores, en suitte de cela, vne assemblée conditionnée de seureté, & de liberté, c'est a dire, à la mode, & au goust de ceux qui vous donnent tels conseils, qui peut estre, ont dés à present pour but (sous pretexte de ceste pretendue seureté, & liberté) d'en renuerser, & empescher du tout l'effect, comme ie vous ay cy deuant dit, par où il semble que l'on n'ait autre visee que d'esblouyr les yeux d'vn chacun, par la proposition de ladite assemblee, pour faire croire que ie l'apprehende auec ceux

qui seruent le Roy aupres de moy, & neantmoins nous la desirons plus que tous, & espere que nous en profiterons aussi pour le bien, & le seruice du Roy, & du Royaume, plus que tous: Au moyen dequoy, mon Nepueu, si vous voulez que le Roy, & moy, & tous ses bons seruiteurs, & subiects, croyons que vous aspirez veritablement à la susdite reformation, par bons, & legitimes moyens, & en intention de bien faire, Changez, ie vous prie, vostre conduitte, & procedure, car indubitablement celle que vous auez choisie, auancera, & augmentera plustost la confusion, & les desordres qu'elle ne les retranchera, à la desolation generalle du Royaume, & partant à vostre desaduantage, comme au nostre, & reuenez nous trouuer auec ceux qui sont conioincts auec vous en ce proiect, Vous, & eux y serez receus auec honneur, & confiance, faisans cesser par effect toutes sortes de menees & practiques qui ont cours par les Prouinces du Royaume, & au dehors, que personne n'entre en doute des armes du Roy. Car elles seront employees à la deffence commune & indifferente de tous. Auançons en diligence, & attendons auec patience, le succez de ladicte assemblée generale des Estats du Royaume, s'il y à du mal maniement des affaires publiques, & de l'excez de pouuoir en iceux qui les manient (iaçoit que ie ne me sois aperceuë qu'il en ayt esté abusé) i'y remedierai auec vous. Partant ie vous conuies de rechef, & coniure par l'interest que vous auez au bien de ce Royaume, de vous

rendre aupres du Roi au plustost & deuant que les maux (qu'engendre vostre esloignement, & le chemin que vous auez ouuert) prennent plus profonde racine, vous y trouuerez la place qui vous est deüe, elle vous est reseruee entiere auec soing & affection, par le Roy, mondit sieur, & fils, comme par moy, Il est graces à Dieu doüé d'vn esprit & naturel plein de benignité & de vigueur, Il est nourry & esleué en la craincte de Dieu, & à discerner & regnoistre ceux qui l'affectionnent à la proportion de leurs qualitez, merites & seruices, Ie vous promets qu'il vous cherira comme vostre sang, veut qu'il face, & ie remedieray facilement auec vous aux pretenduës inegalitez & differences que vous dictes apparoir en ces deportemens: En fin ie continueray à contribuer de mon costé les offices & enseignemens qui dépendent de moy, tant enuers luy, qu'ailleurs, pour vous donner tout suiect de vous loüer de ma bien veillance, & à tous les autres, de ma conduitte en toutes choses, A tant ie prie Dieu, mon Nepueu, qu'il vous ayt en sa saincte & digne garde. Escrit à Paris, le vingt-septiesme iour de Feburier 1614.

Vostre plus affectionnée Tante

MARIE.

